

Directives de stage

Modalités de réalisation de l'expérience du monde du travail Haute école d'ingénierie et d'architecture Fribourg (HEIA-FR) Filière architecture 2024-2025

Délai d'inscription	31 mai 2024, 16h00
Séance d'information obligatoire	10 juin 2024, 10h30
Délai de validation du bureau proposé, de remise des directives de stage et copie du contrat de stage	28 juin 2024, 16h00
Délai de remise du rapport et du dossier de stage ainsi que du cahier de détails	8 avril 2025, 16h00
Délai de remise du certificat final de stage	5 septembre 2025, 16h00

1. Introduction

1.1 Personnes concernées et durée du stage

La filière d'architecture de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) est conçue pour des étudiant-e-s porteurs-euses d'une maturité professionnelle avec un CFC de dessinateur-trice orientation architecture.

Sont également admissibles en filière d'architecture les candidat-e-s disposant d'une formation professionnelle différente et les titulaires d'une maturité fédérale ou d'un titre jugé équivalent ayant effectué un stage d'une durée totale équivalente à une année. La durée minimale du stage est fixée à **40 semaines de travail à plein temps, hors congé, cours TCP compris.**

Les étudiant-e-s venant de l'étranger doivent également faire un stage en Suisse. Un document d'information à ce sujet se trouve sur le site internet de l'école. <https://www.heia-fr.ch/fr/formation/bachelor/architecture/admission/>

Les cantons de Fribourg et Vaud proposent une formation de dessinateur-trice orientation architecture (CFC) en 2 ans et Genève en 3 ans. Cette formation offre au-à la futur-e étudiant-e l'avantage d'une qualification professionnelle reconnue, qui lui garantit de bénéficier du même bagage dans les branches techniques que les apprenti-e-s qui suivent la voie traditionnelle. La HEIA-FR recommande, dans la mesure du possible, d'effectuer un tel apprentissage.

2. Procédure à suivre avant le stage

2.1 Inscription à la HEIA-FR

Le dossier d'inscription complet doit être transmis via le formulaire d'inscription en ligne d'ici au **31 mai 2024** à 16h00 au plus tard. Seuls les dossiers complets et remis dans les délais seront examinés.

Une séance d'information obligatoire aura lieu en date du **10 juin 2024** à la Haute école d'ingénierie et d'architecture de Fribourg, Bd de Pérolles 80, CH-1700 Fribourg.

2.2 Choix du bureau d'architecture

Afin de l'aider dans ses recherches, le-la candidat-e peut consulter les sites des organisations professionnelles :

- La fondation REG tient une liste d'architectes répertoriés par région : www.reg.ch
- La SIA (Société suisse des ingénieurs et des architectes) tient une liste de ses membres : www.sia.ch
- Les services cantonaux de la formation tiennent une liste des bureaux d'architecture autorisés à former des apprenti-e-s.

2.3 Validation du bureau

Le stage doit être effectué dans un bureau d'architecture suisse reconnu par les associations professionnelles ou au bénéfice du REG. Un stage dans un bureau propriété d'un membre de la famille n'est pas autorisé.

Le bureau doit être admis à la formation d'apprentis. Le nombre de stagiaires et/ou apprentis est limité en fonction du nombre de formateurs-trices. Le bureau ne doit pas être spécialisé dans un seul type de construction (chalets, bâtiments agricoles, etc.) mais doit pouvoir offrir au-à la stagiaire une vision diversifiée de la pratique de l'architecture.

Avant la signature du contrat, le bureau proposé doit être validée par la Direction de la filière d'architecture. Une demande de validation est à envoyer à l'adresse e-mail suivante : architecture.stage@hefr.ch.

La demande de validation doit comporter :

- le nom du bureau ainsi que son adresse, sa raison sociale, son domaine d'activité
- des références de réalisations et de projets (site internet ou portfolio avec images notamment de projets réalisés)
- le nombre et la formation des responsables du bureau et des collaborateurs-trices, en indiquant en particulier s'ils-elles sont
 - membre-s de la SIA ou au bénéfice du REG
 - admis-e-s à la formation d'apprentis.

Attention : La validation du bureau proposé peut prendre plusieurs jours. Prévoir suffisamment de temps pour la recherche d'un autre bureau de stage dans les délais requis en cas de refus.

Important :

La demande de validation du bureau doit comprendre chacune des informations demandées ci-dessus sans quoi elle sera automatiquement refusée.

La signature des directives de stage et du contrat de stage n'aura lieu qu'après la validation du bureau par la Direction de la filière d'architecture.

2.4 Rémunération

Il est recommandé d'offrir au-à la stagiaires une rémunération équivalente à celle reçue par les apprenti-e-s dessinateurs-trices orientation architecture de 1ère année. Cette somme peut être augmentée en cours de stage.

2.5 Remise des directives de stage et du contrat de stage

Après la validation du bureau par la Direction de la filière d'architecture, les documents suivants sont à transmettre à l'adresse e-mail suivante : architecture.stage@hefr.ch et ceci **jusqu'au 28 juin 2024 à 16h00 dernier délai** :

- Directives de stage signées par le-la stagiaire et le-la responsable du stage
- Copie du contrat de stage signé : le contrat de stage doit au minimum comprendre les dates de début et de fin de stage ainsi que le montant de la rémunération.

3. Cours TCP et stage

3.1 Caractère obligatoire des cours TCP

Le-la stagiaire s'engage à suivre, en complément au stage professionnel, les cours de Techniques et Connaissances Professionnelles, TCP 1, TCP 2, TCP 3 et TCP 4, à la HEIA-FR. Les cours sont obligatoires et se déroulent sous la forme de quatre fois deux semaines blocs.

Les cours TCP donnent droit à une attestation sans crédits ECTS et sont payants (CHF 500.- pour l'année académique).

L'employeur-euse est tenu-e de libérer le-la stagiaire pour lui permettre de participer aux cours TCP 1 à TCP 4 qui offrent un appui théorique et pratique permettant aux stagiaires d'acquérir des compléments utiles pour leur stage et pour leur entrée à la HEIA-FR.

3.2 Calendrier des cours TCP

- Le bloc de cours TCP 1 se déroule durant 2 semaines du 26 août au 6 septembre 2024
- Le bloc de cours TCP 2 se déroule durant 2 semaines du 14 au 25 octobre 2024
- Le bloc de cours TCP 3 se déroule durant 2 semaines du 20 au 31 janvier 2025
- Le bloc de cours TCP 4 se déroule durant 2 semaines du 7 au 17 avril 2025.

En cas de force majeure (maladie, décès, accident), des dérogations peuvent être accordées sur demande écrite adressée par e-mail à architecture.stage@hefr.ch.

3.3 Acquisition de compétences professionnelles durant le stage

Grâce à l'immersion dans le milieu professionnel, le stage doit permettre au-à la stagiaire de confirmer son intérêt pour la profession d'architecte.

Les objectifs du stage sont l'acquisition de compétences dans les domaines suivants :

- familiarisation avec la lecture de plans et les conventions graphiques
- apprentissage du dessin technique à la main et sur ordinateur
- apprentissage par le relevé (voir, comprendre, déconstruire et reconstruire)
- connaissance des modes de représentation graphique à différentes échelles et cotations

- acquisition d'un vocabulaire de base et de connaissances techniques élémentaires en rapport avec le domaine de la construction
- introduction à la connaissance des matériaux et leurs caractéristiques principales
- suivi de la mise en œuvre d'un bâtiment, si possible du terrassement à la toiture, et suivi de chantier
- participation à quelques aspects spécifiques du métier par l'établissement de dossiers de plans simples à plusieurs échelles et de plans de détails
- réalisation de maquettes.

Les cours TCP visent la mise à niveau des futur-e-s étudiant-e-s à travers les mêmes outils et documents que les apprenti-e-s durant leur formation, en se basant sur la structure et le contenu des quatre classeurs du CFC :

- CLASSEUR 1 de la formation par CFC : BASES DE SCIENCES NATURELLES
- CLASSEUR 2 de la formation par CFC : LES MATERIAUX
- CLASSEUR 3 de la formation par CFC : CONSTRUCTION 1
- CLASSEUR 4 de la formation par CFC : CONSTRUCTION 2

3.4 Rapport et dossier de stage, cahier de détails

Au cours du stage, le-la stagiaire devra présenter :

- a) un rapport de stage de format A4 relié** contenant :
 - le CV du-de la candidat-e
 - la présentation libre d'un choix pertinent de travaux réalisés par le-la stagiaire. Il s'agit d'un résumé illustré de toutes les compétences acquises durant le stage (chantier, plans, dessins, maquette, etc.) qui se réfère aux objectifs du stage.
- b) les attestations des cours TCP 1 à 4**, accordées sous réserve d'une participation régulière.
- c) un dossier de stage** (classeur fédéral de format A4) illustrant de manière plus détaillée ou complémentaire, les travaux effectués contenant uniquement des originaux ou des impressions de plans dont le-la stagiaire est l'auteur :
 - plans à différentes échelles (projet, exécution, détail), techniques de dessin au crayon et éventuellement DAO
 - relevés (éléments de construction, espaces)
 - croquis SIA 1073/1)
 - petits projets ou partie de projets auxquels il-elle a participé avec l'indication du travail réalisé par le ou la stagiaire
 - photographies des maquettes réalisées durant le stage
 - documentation illustrant le travail de recherche personnel.
- d) un cahier de détails** qui devra contenir les dessins à la main de détails de différents types de constructions «massives» et «légères». Le cahier de détails prépare aux cours dispensés en 1^{ère} année; il est le résultat d'un travail individuel et autonome.

Dans ses travaux, le-la stagiaire mettra un accent particulier sur la représentation en 3D (croquis à main levée, perspective, maquette). L'employeur-euse fera en sorte que le-la stagiaire puisse établir le rapport et le dossier de stage dans les meilleures conditions possibles (mise à disposition des documents nécessaires). Lors du cours TCP 1, une information sera donnée sur l'élaboration des documents exigés (contenu et forme).

Le rapport et le dossier de stage ainsi que le cahier de détails doivent parvenir au secrétariat de la filière d'architecture de la HEIA-FR, 4ème étage bureau C40.15 (envoi par poste, le cachet postal faisant foi) **au plus tard le 8 avril 2025 à 16h00**.

Les documents remis par le-la candidat-e feront l'objet d'une évaluation par une commission composée des personnes responsables du cours TCP ainsi que d'enseignants-e-s de la filière. Une réponse sera envoyée au plus tard à la mi-juin. Si le stage n'est pas terminé lors de l'envoi des documents requis, le-la stagiaire indiquera le déroulement et le contenu de la période restante.

3.5 Entretien personnel

Au besoin, l'évaluation du dossier sera complétée par un entretien personnel portant sur les compétences acquises et la motivation des candidats-es.

3.6 Certificat final de stage

Au terme du stage, un certificat final du-de la responsable de bureau précisant les dates de début et de fin du stage, avec confirmation des activités et du taux de travail selon les directives de stage. Il doit être datée du dernier jour du stage ou si le stage se termine par des vacances, le mentionner dans l'attestation et il sera envoyé au service académique par e-mail : service.academique@hefr.ch pour validation définitive de l'expérience professionnelle **jusqu'au 5 septembre 2025 à 16h00**.

4. Références

Ouvrages à acquérir par les candidat-e-s :

- Classeurs des apprenti-e-s dessinateur-trice-s orientation architecture « Construction pour les professionnels du bâtiment » <http://www.editionherzog.ch/fr/edition> *

Ouvrages recommandés aux candidat-e-s afin de compléter la formation pratique :

- Desplazes, Andrea, Construire l'architecture, éd. Birkhäuser *
- Vittone, René, Bâtir, éd. Presses Polytechniques et Universitaires
- Norme SIA 400 « Elaboration des plans dans le domaine du bâtiment » *
- Bibliographie remise au cours TCP1

* Ces ouvrages sont également disponibles en allemand.

5. Signatures

Stagiaire :

Nom et prénom

Date et signature

Bureau d'architecture : Responsable :

Nom et prénom

Date, sceau et signature